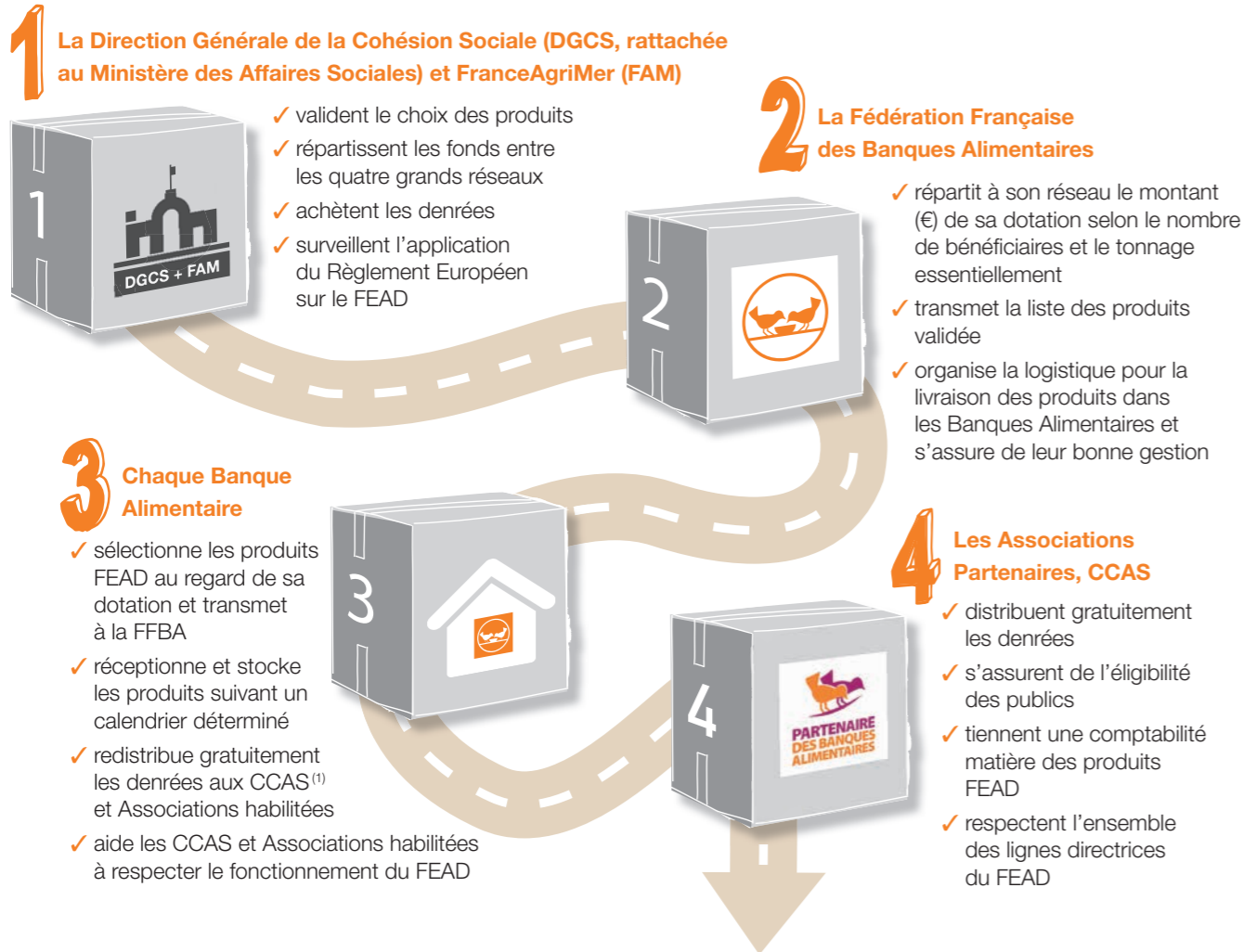


# LE FONCTIONNEMENT DU FEAD EN FRANCE

Chaque pays européen a ses spécificités dans la gestion administrative du FEAD.

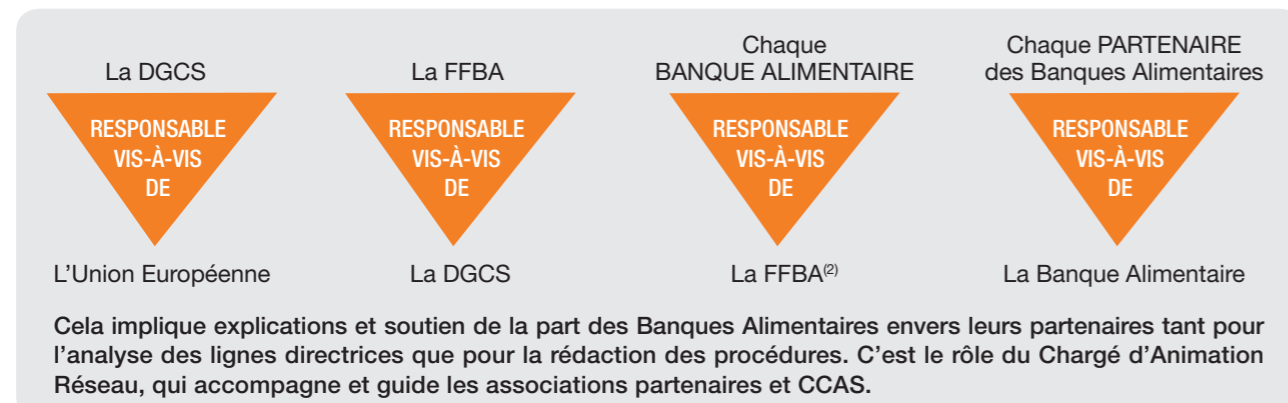
En France, les rôles sont répartis de la manière suivante : au niveau de l'administration, c'est la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS, rattachée au Ministère des Affaires Sociales) et FranceAgriMer (FAM) qui sont en charge du FEAD. Pour le Réseau des Banques Alimentaires, c'est la Fédération Française des Banques Alimentaires qui transmet à chaque Banque Alimentaire les informations relatives au FEAD, et chaque Banque Alimentaire a un rôle déterminant dans son application.



Ces lignes directrices visent à s'assurer que l'ensemble des acteurs de la chaîne de responsabilités met en œuvre ces obligations (cf annexe 4 de la convention de partenariat alimentaire).



## LES RESPONSABILITÉS



(1) Centre Communal d'Action Sociale - (2) Fédération Française des Banques Alimentaires



# Banques Alimentaires

Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer



Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

# FEAD

## Mode d'emploi

à l'usage des Banques Alimentaires et de leurs partenaires

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Europe agit pour lutter contre la pauvreté, via des crédits pour les pays membres. En France, c'est le rôle du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD).

Les denrées achetées par la France grâce à ce fonds sont réparties entre les 4 principales associations d'aide alimentaire et leurs partenaires associatifs.

Les denrées alimentaires du FEAD sont notamment des produits de première nécessité indispensables pour accomplir les missions des Banques Alimentaires.

Sur le plan nutritionnel, les denrées provenant du FEAD viennent compléter celles qui sont issues de la ramasse quotidienne dans l'objectif de se rapprocher au maximum de l'équilibre alimentaire, au service des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Le dernier chiffre du code article indique l'origine des produits : dès qu'un code se termine par 9, cela veut dire qu'il s'agit d'un produit FEAD !

L'avant dernier chiffre du code barre désigne l'année. 7 représente donc l'année 2017.



Le logiciel Passerelle vous permet de suivre les produits FEAD à la trace (comptabilité matière, gestion des stocks, distribution, statistiques...)

4,8 millions de personnes soutenues en 2015

24 563 tonnes de dotation en 2016

24% des approvisionnements des Banques Alimentaires proviennent du FEAD

85% du FEAD est financé par l'Union Européenne (les 15% restants par l'État)

Le FEAD permet un approvisionnement tout au long de l'année pour des types de produits (secs, surgelés) qui ne sont pas récupérés lors des ramasses ou des collectes.

# LIGNES DIRECTRICES ET OBLIGATIONS POUR UNE BONNE APPLICATION DU FEAD

Ces lignes directrices traduisent la façon dont l'Union européenne souhaite que s'applique le FEAD. Elles servent donc de référence pour les contrôles effectués dans les Banques Alimentaires et dans les associations et CCAS<sup>(1)</sup>.

LIGNES DIRECTRICES		OBLIGATIONS	
<b>ÉLIGIBILITÉ DES PERSONNES DÉMUNIES</b>			
« Rédaction d'une procédure permettant d'identifier les personnes éligibles au FEAD... »	Nécessité de rédiger une procédure écrite permettant d'identifier les personnes éligibles au FEAD (modalités, critères objectifs comme l'orientation par un travailleur social, l'accueil d'urgence/ sans abri/situation de vie extrême, la définition par la structure de « critères »/« barème »...)		
<b>GRATUITÉ DE LA DISTRIBUTION</b>			
C'est un principe absolu qui ne souffre d'aucun aménagement : « toute participation financière fut-elle symbolique, est proscrite dans le cadre du FEAD. »	L'association prouve la distribution gratuite du FEAD. Si une cotisation existe (participation financière), l'association démontre au contrôleur qu'elle correspond à un droit d'accès à tous les services proposés par la structure et qu'elle permet de couvrir les frais de fonctionnement. Il ne doit pas y avoir de lien entre la participation financière demandée par l'association et la distribution de produits FEAD.		
<b>COMPTABILITÉ MATIÈRE &amp; STOCKAGE</b>			
Une procédure décrira comment sont réalisées la comptabilité des produits du FEAD et les conditions de stockage pour la conservation des aliments. > Gestion d'une comptabilité matière distincte pour les produits du FEAD. Les lieux de stockage et de distribution doivent être adaptés à la conservation des aliments.	<p><b>1 STOCKAGE</b> La Banque Alimentaire/le partenaire démontre qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Isole physiquement les produits FEAD des autres produits dans l'espace de stockage et l'espace de distribution,</li> <li>✓ Distribue les denrées en fonction de la règle « premier arrivé, premier distribué »,</li> <li>✓ Est vigilant aux DLC et DDM (Date de Durabilité Minimale - ex DLUO).</li> </ul> <p><b>2 COMPTABILITÉ MATIÈRE</b> À fournir par la Banque Alimentaire/le partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les entrées et sorties de denrées FEAD (opérées séparément des autres denrées),</li> <li>✓ Les inventaires physiques,</li> <li>✓ Les régularisations d'inventaires signées par le responsable,</li> <li>✓ Les tests gustatifs effectués en cas de dépassement de DDM,</li> <li>✓ Les demandes et autorisations de destruction en cas de sinistre.</li> </ul>		
<b>REMONTÉE DES DONNÉES CHIFFRÉES</b>			
Transmission des indicateurs État.	La remontée d'Indicateurs État valides et dans les délais, est devenue d'une importance capitale pour toutes les associations et CCAS susceptibles de recevoir du FEAD. La remontée par trimestre et par an se fait via le logiciel Passerelle. Pour les associations et CCAS non équipés, le faire sur papier et les conserver.		
<b>MISE EN PLACE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>			
Les mesures d'accompagnement social proposées aux personnes accueillies soit en interne soit en les guidant vers d'autres structures.	L'accueil, l'écoute et l'orientation sont des actions indissociables de l'aide alimentaire. Des actions collectives sont proposées au sein de la structure ou par d'autres partenaires : ateliers cuisine, aide éducative budgétaire, rédaction de CV, aide à la gestion administrative courante...		
<b>INFORMATION, COMMUNICATION ET PUBLICITÉ</b>			
Information par affiche apposée dans les centres de distribution pour le FEAD.	Il s'agit de l'information par affiche apposée dans les centres de distribution pour le FEAD et dans les associations et CCAS partenaires.		
<b>CONSERVATION DES DOCUMENTS – AUDIT ET CONTRÔLES</b>			
« Toutes les pièces justificatives concernant... le FEAD... jusqu'en 2022 : les flux entrants et sortants à présenter lors des contrôles ».	La conservation des documents est obligatoire jusqu'à fin 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Documents datés, signés,</li> <li>✓ Règles de sauvegarde informatique (Traces informatiques utilisables).</li> </ul>		
<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>			
La bonne gestion financière, la non-discrimination, respect de l'environnement, l'équilibre nutritionnel.	Ces principes sont présents dans l'action quotidienne des associations : par exemple, la lutte contre le gaspillage alimentaire est à l'origine du projet associatif des Banques Alimentaires ; la distribution des produits se fait en équité et dans le respect de l'équilibre nutritionnel...		

RESSOURCES		BONNES PRATIQUES	
<b>ÉLIGIBILITÉ DES PERSONNES DÉMUNIES</b>			
Cf : « Fiche modèle critères d'accès à l'aide alimentaire et aux denrées FEAD »	Avoir une fiche type de premier accueil (anonymisée ou vierge) permettant de recueillir les informations.		
<b>GRATUITÉ DE LA DISTRIBUTION</b>			
Cf les fiches « exemple » selon les modes de distribution	<p><b>1</b> Expliquer que la participation financière demandée concerne l'accompagnement des personnes bénéficiaires lors de la délivrance d'un panier d'aide alimentaire par exemple mais en aucun cas que cette participation paye le contenu panier.</p> <p><b>2</b> Rédiger une note interne avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la mention de la distribution gratuite des denrées du FEAD</li> <li>✓ la liste des actions proposées par la structure</li> <li>✓ le détail des frais de fonctionnement</li> <li>✓ les modalités de calcul de la participation financière des personnes pour l'accès aux différents services</li> </ul> <p><b>3</b> Préparer des paniers alimentaires avec les différentes sources d'approvisionnement pour respecter l'équilibre nutritionnel.</p>		
<b>COMPTABILITÉ MATIÈRE &amp; STOCKAGE</b>			
	La Banque Alimentaire/le partenaire centralise tous les documents relatifs au FEAD dans un même dossier pour faciliter les opérations de contrôle. Une gestion informatique des denrées du FEAD permettra de reconstituer plus facilement les flux FEAD opérés en cas de contrôle (entrées/sorties/inventaire au jour J). Le logiciel Passerelle mis à disposition gratuitement par la Banque Alimentaire est simple d'utilisation quel que soit le mode de distribution et permet d'assurer une comptabilité matière séparée, complète et fiable.		
<b>REMONTÉE DES DONNÉES CHIFFRÉES</b>			
	Utiliser le logiciel Passerelle pour la gestion de l'activité de l'aide alimentaire permet d'avoir les indicateurs État automatiquement consolidés et prêts à être envoyés. Dans chaque Banque Alimentaire un référent Passerelle installe, paramètre et forme les utilisateurs.		
<b>MISE EN PLACE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>			
Cf « Fiche modèle critères d'accès à l'aide alimentaire et aux denrées FEAD »	Rédiger et conserver une liste des actions d'accompagnement proposées et les orientations possibles vers d'autres partenaires.		
<b>INFORMATION, COMMUNICATION ET PUBLICITÉ</b>			
Affiche FEAD	Vérifier régulièrement que les affiches sont bien affichées et visibles dans l'association. Prévoir aussi un texte pour le site internet de la Banque Alimentaire/ de l'association, et de la communication régulière sur le FEAD (Rapports, Facebook...).		
<b>CONSERVATION DES DOCUMENTS – AUDIT ET CONTRÔLES</b>			
	Avoir une attention particulière sur la conservation des documents suivants : bons de livraison et demandes de destruction. Bon à savoir : le logiciel Passerelle conserve toutes les informations liées aux flux de denrées entrants, sortants et stocks restants. Il permet une gestion séparée des produits FEAD grâce à des codes article différenciés. Penser à sauvegarder quotidiennement la base de données sur une clé USB (panne, vol d'ordinateur).		
<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>			
	Avoir en tête les actions que chaque Banque Alimentaire et association mènent en lien avec ces principes. Exemples : la lutte contre le gaspillage alimentaire est au cœur du projet des Banques Alimentaires, atteindre l'équilibre nutritionnel est un principe de distribution...		

(1) Centre Communal d'Action Sociale